

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Etienne, le 28 mars 2023

LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES SIGNENT UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Ce mardi 28 mars, à Saint-Etienne, Arnaud Rifaux, directeur de la délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole ont signé un contrat local de santé. Ce dernier prévoit la mise en place d'actions concrètes et coordonnées au bénéfice de son territoire.

Le contrat local de santé, un enjeu de santé publique

En réponse aux enjeux de santé publique, **les Contrats locaux de santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.**

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) porté par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CLS, à partir d'un diagnostic local partagé, propose une mise en cohérence de la politique régionale de santé. Il permet une meilleure articulation entre le Projet régional de santé porté par l'ARS et les autres démarches locales ayant un impact en santé : le CLS doit promouvoir une approche intersectorielle de la santé.

4 axes stratégiques principaux et 2 axes transversaux pour la ville de Saint-Etienne

Ces priorités ont été définies sur la base des différents diagnostics validés par les acteurs de terrains et par les partenaires institutionnels signataires du CLS de la ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole.

Ces priorités complètent pleinement les projets de la ville de Saint-Etienne en matière de santé publique, et plus particulièrement le Plan Cancer stéphanois, qui s'intègre dans une même dynamique que le CLS. La Ville de Saint-Etienne a en effet établi la santé comme axe majeur de ses politiques publiques.

Ainsi, le programme d'actions du CLS de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole sera décliné autour de 4 axes stratégiques principaux :

- Renforcer l'offre et l'accès à la santé et aux droits
- Communiquer et sensibiliser aux politiques locales de santé
 - promouvoir, partager et diffuser une culture santé commune
 - coordonner l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du CLS et du contrat local de santé mentale (CLSM)
- Développer une politique de prévention et de promotion de la santé
 - Promouvoir l'éducation à la santé

- Renforcer les actions de prévention à destination des publics vulnérables
- Permettre aux habitants de devenir acteurs de leur santé
- Renforcer la prise en charge de la santé mentale

Ils sont complétés par deux axes transversaux : la prise en compte de la santé-environnement, qui permet de renforcer le cadre de vie en luttant contre les risques environnementaux, et le développement de « l'aller-vers », qui consiste à développer les actions de terrain pour rapprocher de notre système de santé les citoyens qui en sont éloignés. Ce sont deux engagements importants de notre Municipalité.

Avec ce nouveau CLS, la ville de Saint-Etienne va pouvoir poursuivre la dynamique déjà engagée sur son territoire en lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce contrat local de santé dont la mise en œuvre est planifiée jusqu'en 2028 va également permettre d'améliorer encore davantage la synergie entre les différents acteurs de la santé parmi la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et la Préfecture de la Loire, autour d'objectifs et d'actions communes.

Contacts presse

Ville de Saint-Etienne

Pierre Chappel

Pierre.chappel@saint-etienne.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr